

**SAS 2H**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : Lorient – 97133 SAINT-BARTHELEMY**  
**897 849 915 RCS BASSE-TERRE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE**  
**DU 3 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 3 septembre

A 10 heures,

Le soussigné, Monsieur Jamal KOUKOU, né le 08 février 1980 à LES SABLES D'OLONNE (85), de nationalité française, Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant à lieu-dit Corossol, 97133 Saint-Barthélemy

Ci-nommé l' « actionnaire unique », est propriétaire de l'intégralité des 100 actions composant le capital social de la Société.

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination du nouveau président de la société
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

## PREMIERE RÉSOLUTION

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Monsieur Hervé CHOVET de ses fonctions de Président à compter du 3 septembre 2024 et nomme Président sans limitation de durée Monsieur Jamal KOUKOU, né le 08 février 1980 à LES SABLES D'OLONNE (85), de nationalité française, Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant à lieu-dit Corossol, 97133 Saint-Barthélemy, qui déclare accepter les fonctions qui lui sont conférées.

## DEUXIEME RÉSOLUTION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 37 des statuts de la Société qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« Nomination du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des précédents statuts pour une durée illimitée était Monsieur Hervé CHOVET qui a démissionné de ses fonctions par acte du 3 septembre 2024.

Le Président de la Société nommé aux termes d'une décision de l'actionnaire unique en date du 03 septembre 2024 pour une durée illimitée est :

- Monsieur Jamal KOUKOU, né le 08 février 1980 à LES SABLES D'OLONNE (85), de nationalité française, Célibataire, non lié par un pacte civil de solidarité, demeurant à lieu-dit Corossol, 97133 Saint-Barthélemy

Nomination du Directeur Général

Le précédent directeur général de la Société, en la personne de Monsieur HAOUZI Jean, Yves, Gaston a démissionné par acte du 4 octobre 2022 et n'a pas été remplacé aux termes des précédents statuts. »

## TROISIEME RÉSOLUTION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à la SELARL NFL AVOCATS – FOUILLEUL GRISOLI ASSOCIES représentée par Maître Nicolas Fouilleul, Avocat, dont le Cabinet est sis Les Sables – Saint-Jean – 97133 SAINT-BARTHELEMY à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\*\*\*\*\*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président nommé et l'actionnaire unique.

Jamal KOUKOU  
Associé unique



Jamal KOUKOU

Bon pour acceptation des fonctions de président

Bon pour acceptation des fonctions  
de président.

